



Morsure chien, droits d'indemnisations, lesquels ?

Par **Marie**, le **16/03/2011** à **19:11**

Bonjour,

Je me suis faite mordre, il y a 3 ans, par un Beauceron, chien catégorisé comme dangereux. Je me suis présentée au procès, la boule au ventre, et à mon étonnement, j'ai compris que le propriétaire pour rester polie, ne s'intéressait pas à ses responsabilités.

Je n'ai toujours pas été indemnisée, et maintenant majeure, j'aimerais m'en occuper seule, mais j'aurai besoin d'aide !

Mon Avocat, pas très préoccupé par mes préjudices moraux, et physiques, je viens à vous pour faire part de mes souffrances.

Maintenant, j'aimerais connaître la procédure, la plus juste, connaître mes droits d'indemnisations etc..

Merci de votre temps, et votre lecture.

Je vous serai très reconnaissante de tout aide que vous m'offrirez !

Par **Marion2**, le **16/03/2011** à **19:57**

Quelle a été la décision du Juge ?

Soyez un peu plus explicite, vous ne donnez aucun détail...

Vous étiez mineure à l'époque ? Ce sont vos parents qui ont déposé plainte ?

Par **Marie**, le **16/03/2011** à **22:54**

Qu'il était tout à fait coupable. Cela paraissait évident, pourtant.

Oui, je suis actuellement majeure.

C'est mes parents qui ont porté plainte, mais ne se sont pas penché sur la question de quel chirurgien et à qui serait les frais etc. La procédure, quoi !

Par **Marion2**, le **17/03/2011** à **08:17**

Je suppose que le Juge ne s'est pas contenté de dire que le propriétaire du chien était coupable !

Qu'est-il dit exactement dans le jugement ?

Ce jugement a t'il été signifié au propriétaire du chien ?

[s]Donnez le maximum de renseignements[/s].

Par **celia58**, le **17/03/2011** à **08:50**

Il est coupable Ok mais a quoi a t'il été condamné exactement ?

Par **Marie**, le **17/03/2011** à **15:49**

Je dois aller faire un devis chez un chirurgien (attribué, ou non ?)

et à payer l'intégralité des frais qui seront usés pour mon rétablissement (moraux et physiques) c'tout !

Le pire, c'est qu'il ne s'est même pas présenté, le jour du procès !

Par **Marion2**, le **17/03/2011** à **17:25**

On vous demande quelle est la décision du Juge qui est inscrite sur le jugement.

Recopiez la ici.

Sans les explications exactes, nous ne pouvons pas vous répondre !

[s]Et aussis très important [/s]:

Le jugement a t'il été signifié au propriétaire du chien

[s]La date de ce jugement[/s]

Vos parents avaient-ils un avocat ?